



Réunion du CSE du 20 décembre 2018

séance ordinaire

Compte-rendu établi par le SM-TE

Sections RENAULT

N° 103 21 décembre 2018

Approbation des PV du CE des 27 mars, 30 mars, 26 avril, 25 mai, 31 mai, 19 juin, 19 juillet, 19 septembre et du 25 octobre 2018

Le SM-TE s'étonne :

- que les 9 PV du CE du 27 mars au 25 octobre 2018 soient soumis à l'approbation de la nouvelle instance CSE en ce 20 décembre 2018,
- qu'un tel retard soit possible dans l'officialisation des comptes-rendus des instances de représentation du personnel,

et s'offusque :

- qu'il soit proposé au CSE l'approbation des PV d'un CE, qui sont deux instances distinctes. Quand bien même, certains élus du CSE actuel étaient aussi des élus du CE.

C'est pourquoi, les élus SM-TE n'ont pas pris part aux votes.

Information et consultation du CSE sur le projet d'évolution de la Direction des logiciels embarqués DEA-SW

Questions du SM-TE posées à Monsieur Pascal FAVIER, Directeur de la DEA-SW et à Madame Ariane KARLIN, Responsable RH :

1. Vous avez pointé à la diapositive 1 une activité logicielle en croissance exponentielle. Nous ne voyons rien dans la réorganisation proposée en termes d'augmentation de la ressource. Comment votre plan de ressources intègre-t-il cette croissance, cette réorganisation permet-elle cette intégration ?
2. On entend parler des méthodes *Agile* qui s'appliquent au Software. Vous n'en parlez pas. Votre organisation permettra t'elle le travail en boucle courte selon cette méthode ?
3. Nous notons bien les menaces que vous avez identifiées dans le SWOT : « Manque de préparation face aux ruptures technologiques ».
Avez-vous les ressources nécessaires au-delà de cette réorganisation pour satisfaire à cette exigence de survie de l'Entreprise, et de se mettre au niveau de compétitivité des concurrents (Tesla, autres ...) ?
4. Vous avez pointé dans les menaces du SWOT la : « Perte d'attractivité du rôle de PDE (Pilote Développement Electronique) ».
Quelles en sont les raisons ? Avez-vous la capacité d'intervenir sur l'attractivité des rémunérations ?

ALERTE ! Depuis 2016 et la loi Macron du 6 août 2015 dite : « Pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques » (priviliégiant de fait les organismes financiers), **la prime d'intéressement est placée par défaut dans le PEG et/ou le PERCO pour cinq ans.**

Pour disposer de votre prime d'intéressement aux performances de l'Etablissement dès à présent (sans attendre cinq ans), **vous devez au plus tard le 10 janvier 2019 avant minuit**, indiquer votre choix par le site de BNP PARIBAS dédié à l'affectation de l'intéressement Renault 2018 :

<https://renault-interessementperformanceslocales.oak.bnpparibas.com>

Renault a envoyé les codes d'accès à notre domicile par courrier daté du 10 décembre 2018.

Si vous rencontrez des difficultés pour vous connecter, veuillez contacter la plate-forme téléphonique dédiée au 09.69.32.04.29

Ce tract du Syndicat de la Métallurgie – Travaillons Ensemble, est financé par les seules cotisations des adhérents

5. Comment la réorganisation que vous proposez va-t-elle intégrer les résultats de l'Enquête Hay en matière d'Enablement (J'ai les moyens de réaliser un travail de qualité) ?
6. Comment cette réorganisation va-t-elle contribuer à l'augmentation de la valeur ajoutée du TCR et de l'Entreprise ?
7. Pourriez-vous préciser le rôle de *Renault Software Labs* (filiale d'Intel acquise par le Groupe Renault en juillet 2017) ?
8. Une réorganisation au 1er janvier 2019 rend plus difficile les plans de promotion à cause des mutations en cours. Quel sera l'impact sur les plans de promotion ?

Le SM-TE a remercié Monsieur Pascal FAVIER et Madame Aurélie KARLIN pour la présentation du projet. Au vu des explications fournies, et de l'enjeu pour Renault, les élus SM-TE ont donné un avis favorable.

Résultat des votes :

17 POUR (SM-TE, CFDT, FO et SUD) – 2 CONTRE (CGT) – 14 Abstentions (CFE-CGC)

Information et consultation du CSE sur les dispositions prises pour les personnes travaillant le week-end (samedi et dimanche) du Hackathon Light is Digital

Questions du SM-TE posées à Monsieur Hervé FAYARD, Chef de Service Développement Eclairage, et Madame Claire VITRY, Responsable RH :

1. Comment sera rémunérée la séance de travail du vendredi 1^{er} février 2019 qui commence à 19h00 à l'Atelier Renault ?
2. La mise à disposition d'un véhicule de service est-elle prévue pour cette séance du 1^{er} février ?
3. Comment sera géré le temps de travail entre le vendredi 8 février 18h00 et le dimanche 10 février 22h00, conformément aux durées légales, et à l'intervalle entre deux séances ?

Le SM-TE remercie Monsieur FAYARD et Madame VITRY pour la présentation de cet évènement et les conditions de sa réalisation.

Pour autant, le SM-TE demande que les participants au *Hackathon Light is Digital* soient effectivement volontaires, que la réglementation en matière de temps de travail soit effectivement respectée et que les intéressés en soient formellement informés.

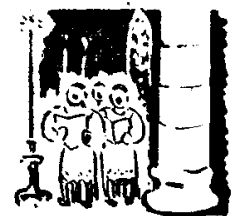
Les élus SM-TE comprennent les enjeux et les opportunités pour l'entreprise d'un tel évènement et se sont prononcés favorablement.

Résultat des votes :

29 POUR (SM-TE, CFE-CGC, CFDT, CGT et FO) – 4 Abstentions (SUD)



**Le syndicat SM-TE souhaite
à tous les salariés et à leur
famille un Joyeux Noël !**



Vous adhérez à notre action ? Soutenez-la et devenez membre SM-TE

Rejoignez le syndicat SM-TE qui s'oblige dans ses statuts à être financé uniquement par ses adhérents pour garantir d'être sous leur contrôle et au service de leur représentation, et qui s'interdit tout financement d'origine patronale ou politique.

Bulletin d'adhésion et de soutien : www.travaillonsensemble.org cotisation annuelle : 30 à 50 €

Siège social : 6 bis rue de la Paroisse, 78000 VERSAILLES

Contact : 06.98.05.13.80 API : FR TCR LOG 0 52 sm-te@travaillonsensemble.org